



**Madame Marie Lise BROUEILH**

2, rue du Val de Sère  
**65120 ESQUIEZE SERE**

*Recommandé avec accusé de réception*

Date

Date

Date

Date

Date

19 octobre 2009

Conseil d'administration

Yves HAURE

Arrêté du 16 octobre 2009 portant composition & radiation

Madame,  
des Pyrénées

Madame,

Ville  
2, rue du Val de Sère  
65120 ESQUIEZE SERE

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour notification et pour pallier toute défaillance électronique éventuelle, une copie de l'arrêté de Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie du développement durable et la mer, en charge des technologies vertes et de négociations sur le climat, en date du 16 octobre 2009, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc National des Pyrénées (NOR : DEVN0923861A).

Ville  
05 62 64 16 49

Ville  
07 64 00 16 41

Ville

Ville

Ville

Ville

Ville

En accord avec le ministère chargé de la protection de la nature, la présente correspondance vaut notification au nom du ministre chargé de la protection de la nature.

Cet arrêté entre en vigueur à compter du présent envoi qui tient lieu de notification aux administrateurs.

Conformément à l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Gilles PERRON  
Directeur,

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du  
développement durable et de la mer, en  
charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

NOR : DEVN0923861A

Arrêté du **16 OCT. 2009**

modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de  
l'établissement public du parc national des Pyrénées

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de  
la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la  
réglementation du parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement issues  
de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de  
l'établissement public du parc national des Pyrénées, modifié par l'arrêté du 17 septembre 2009,

**Arrête :**

## Article 1

Le 3° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé est ainsi modifié :

1° Au b, les mots : « Mme Marie-Lise Broueilh, compétente en matière d'agriculture (Hautes-  
Pyrénées) ; » sont remplacés par les mots : « M. Bernard Souberbielle, compétent en matière  
d'agriculture (Hautes-Pyrénées) ; » ;

2° Au c, les mots : « M. Laurent Mermet, sur proposition du Conseil national de la protection de  
la nature ; » sont remplacés par les mots : « M. Joseph Travé, sur proposition du Conseil national  
de la protection de la nature ; » et les mots : « M. Bernard Souberbielle ; » sont remplacés par les  
mots : « M. Alain Escaffre ; ».

**Article 2**

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le **16 OCT. 2009**

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*La directrice de l'eau  
et de la biodiversité,*



O. GAUTHIER